



Extension Enedis

Par 13Aure

Bonjour.

Voilà mon cas. J'ai acheté une vieille maison à rénover entièrement. Cette maison n'a pas été habilitée pendant au moins 15 ans mais bénéficiait lors de sa vente d'un compteur électrique et donc d'un raccordement au réseau. Cette maison est issue d'une division parcellaire (c'était un lot qui comptait 4 maisons à rénover) j'ai donc la dernière au fond d'une servitude de 33 mètres dont je ne suis pas propriétaire, il s'agit de ma limite de propriété.

Mon soucis avec Enedis est que lorsque j'ai demandé mon branchement définitif ils me disent qu'il s'agit d'une extension de ligne, que les normes ont changées et que mon réseau n'est pas sur leur cartographie alors qu'ils ont bien retrouvé l'ancien PDL d'il y a 15 ans!

J'ai du mal à comprendre leur logique. Comment peut-on defaire et refaire ce qui est déjà existant sinon pour faire payer le demandeur 6000? au lieu de 400??!

Sont ils réellement dans leur droit (je sais qu'ils ont le monopole, difficile de déceler le faux du vrai) ou est ce abusif?